

6 Société et Culture

2e édition des Sambas professionnels

Échanger avec les autres pour mieux développer ses connaissances

P.F.

Libreville/Gabon

Pendant quatre jours, Libreville accueille les Sambas professionnels, un séminaire de formation à destination des Gabonais qui souhaitent s'engager dans l'entrepreneuriat.

EN tant que parrain de la deuxième édition des Sambas professionnels, le journaliste français Harry Roselmack s'engage pour la formation des entrepreneurs gabonais. Ce séminaire d'échange de compétences s'adresse à tous les Gabonais, jeunes ou adultes, professionnels ou en passe de l'être, qui souhaitent se former à l'entrepreneuriat. Les Sambas professionnels sont un ensemble d'ateliers visant à renforcer les capacités de chacun par le partage de connaissances. "Nous sou-



Photo : P.F.

L'ancien président de l'Olympique de Marseille, Pape Diouf, animera l'atelier consacré au sponsoring dans le domaine du sport.

haitons favoriser les échanges entre les professionnels et les professionnels en devenir afin de les aider à accomplir leurs projets", a déclaré Josiane Maténé, l'initiatrice du projet, à l'occasion de la conférence de presse organisée pour lancer le séminaire.

Du 27 au 31 juillet, quatre ateliers de formation sont proposés aux Gabonais pour leur permettre de développer et de prendre

conscience de leurs compétences. "C'est l'occasion de remettre l'espérance dans tous les esprits. Nous avons chacun des richesses au fond de nous, il suffit juste d'apprendre à les nourrir", a expliqué Joëlle Ndong, journaliste à France 24 et responsable de l'atelier de gestion de soi. Savoir prendre la parole en public, gérer son stress au quotidien ou encore préparer un entretien d'embauche sont autant



Photo : P.F.

Les organisateurs du séminaire, initié par Josiane Maténé (2e à gauche), ont présenté les divers ateliers proposés à la formation.

de sujets qu'elle compte aborder avec les participants.

Le communicant David Montfort va exposer sur l'usage des nouvelles technologies, des drones et des visites virtuelles au sein de l'atelier audiovisuel. Nadia Origo, quant à elle, est en charge de l'atelier consacré à l'entrepreneuriat féminin. Elle désire montrer aux femmes que le statut d'entrepreneur n'est pas unique-

ment réservé aux hommes. Elle en est convaincue, "les femmes ont leur part à accomplir dans la société. Mon atelier doit permettre de lever toutes les barrières auxquelles les femmes sont confrontées".

De son côté, Pape Diouf, l'ancien président de l'Olympique de Marseille, sera à la tête d'un atelier de sponsoring et de communication par le sport. A travers les séances proposées, il revien-

dra notamment sur la façon de trouver des partenariats et de gérer la communication autour d'un événement. Il s'est dit très heureux de prendre part à un tel projet pour la deuxième année consécutive : "Nous avons besoin, en Afrique, de créer des idées et de les nourrir. Le séminaire est une occasion unique pour ce pays de voir les choses autrement".

La formation, quoique de qualité, a un coût. Chaque personne qui le souhaite peut s'inscrire à l'un des quatre ateliers proposés. La somme s'élève à 200 000 francs pour les professionnels et 100 000 francs pour les étudiants. A l'issue de la formation, les participants se verront remettre un certificat attestant de leur présence à ce séminaire. Deux d'entre eux auront également l'occasion unique de suivre une formation au siège de la chaîne française TF1.

Protection et promotion des droits de l'enfant

Un projet de Code en voie de validation

JMN & SK

Libreville/Gabon

Un atelier dans ce sens s'est ouvert hier au Centre hospitalier universitaire de Libreville. Il réunit les acteurs concernés par la problématique de l'enfance dans notre pays.

DOTER notre pays d'un cadre normatif spécial de protection de l'enfant dans le respect des recommandations des Nations Unies. Tel est l'intérêt de l'atelier de validation du projet de Code de l'enfant qui se tient depuis hier au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul). Les acteurs concernés par la problématique de l'enfance dans notre pays sont réunis afin d'examiner les 1 248 articles contenus dans le document visant à assurer la protection des enfants résidant en République gabonaise.



Photo : SK

Le SGA2 chargé de la Prévoyance sociale, William Eugène Messan (1er à droite) a présidé la cérémonie d'ouverture. Photo de droite : Le consultant Alain Georges Moukoko présentant le projet de Code de l'enfant.

Il s'agit donc pour les participants à ces travaux, essentiellement composés de représentants de la société civile spécialisés dans la protection des droits de l'enfant, des magistrats, des psychologues, des travailleurs sociaux, anthropologues, et bien d'autres, de décortiquer puis d'analyser les forces et les faiblesses afin d'adopter une copie qui

sera soumise aux deux chambres du Parlement (Assemblée nationale et Sénat) pour délibération et adoption, avant d'être promulguée par le président de la République.

"Le Code de l'enfant se veut être un outil de référence, un instrument utile à tous les acteurs de la protection de l'enfant que sont les familles, le système éducatif, le système



Photo : SK

judiciaire, le système pénitentiaire, les professionnels de la santé et du social ainsi que la société civile. Ce code constitue en effet un cadre législatif et réglementaire global qui, en regroupant l'essentiel des dispositions nécessaires au respect des droits de l'enfant, favorisera un environnement protecteur intégré pour chaque enfant vivant en République

gabonaise", a fait savoir le secrétaire général adjoint 2 chargé de la prévoyance sociale, William Eugène Messan, lors de l'ouverture les travaux.

Intervenant au nom du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef), l'administrateur Protection de l'enfant, Michel Ikamba, a souligné la nécessité de ce Code qui vient combler les vides juridiques en matière de protection de l'enfant. Il a dans ce sens, évoqué plusieurs points dans ce projet de Code, qui devraient faire l'objet d'une attention particulière. Notamment la protection de l'enfant en ligne, la cybercriminalité, les nouvelles formes de terrorisme, toutes les formes de violences faites aux enfants, les incohérences du Code civil sur la majorité des enfants, la prise en charge des enfants en milieu carcéral, les conditions de création de centres d'accueils ou d'orphelinats, etc.

"Le Code de l'enfant s'articule principalement sur l'en-

semble des droits de l'enfant déjà énumérés par la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Cette convention, qui a été ratifiée par le Gabon, a déjà défini tout ce qu'on entend par droit relatif à l'enfant en République gabonaise. Il fallait donc faire un travail d'harmonisation et prévoir tous les moyens nécessaires en matière de protection des droits des enfants de la rue, des enfants handicapés, des enfants des peuples autochtones, etc. C'est un code qui se veut performant et dynamique en prévoyant même des questions futuristes liées à l'Enfant", a pour sa part renseigné le consultant ayant élaboré le projet de Code, Alain Georges Moukoko, par ailleurs procureur de la République près le tribunal de première instance de Tchibanga.

Au regard de l'importance de la question, les recommandations de ces travaux qui s'achèvent aujourd'hui, sont très attendues.

Faits d'ailleurs

L'Europe suspend la commercialisation de 700 génériques testés en Inde

AFP

Paris/France

LA Commission européenne a décidé de suspendre la commercialisation de 700 médicaments génériques testés par une société indienne à partir du 20 août prochain, à la suite d'irrégularités constatées lors d'une inspection française l'an dernier. La Commission a décidé de suivre la recommandation de l'Agence européenne du médicament (EMA) qui, dès le mois de janvier, avait réclamé la suspension de la commercialisation des géné-

riques testés à Hyberabad par la société indienne GVK Biosciences.

L'EMA reproche à cette société d'avoir fourni des renseignements "incorrects" lors des études de bioéquivalence nécessaires à l'obtention des autorisations de mise sur le marché (AMM) des médicaments.

Une étude de bioéquivalence a pour but de garantir que l'action thérapeutique d'un médicament générique est identique à celle du médicament de référence.

La décision de Bruxelles - publiée le 20 juillet et révélée par le quotidien français Le Monde - s'appliquera le 20 août à tous les états mem-

bres de l'Union européenne, mais des reports pouvant aller jusqu'à deux ans peuvent être demandés pour des médicaments considérés comme "critiques", qui risqueraient de manquer.

Plusieurs pays européens dont la France, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg ont devancé cette décision en suspendant la commercialisation des génériques incriminés dès décembre 2014. L'agence française du médicament ANSM qui a conduit l'inspection ayant révélé des "manipulations de données d'électrocardiogrammes" a suspendu la commercialisation de 33 génériques au total (25 en décembre 2014

et 8 autres en janvier 2015) dont des anti-dépresseurs, des anti-histaminiques ou des spécialités à base d'ibuprofène pour lesquels il existe des alternatives.

Selon François Hébert, le directeur-adjoint de l'ANSM, même si les électrocardiogrammes "ne constituent pas une donnée essentielle" pour la démonstration de la bioéquivalence, la société GVK Biosciences n'a pas "respecté les bonnes pratiques" et "jeté l'opprobre sur la validité des études menées".

La Commission souligne pour sa part que la décision est "importante à la fois pour assurer la sécurité du patient et pour maintenir la

confiance dans le système d'autorisation de mise sur le marché européen des médicaments génériques, et notamment ceux provenant d'Inde". L'EMA indique de son côté qu'à la demande de certains laboratoires, elle a procédé au printemps à un nouvel examen de la fiabilité des études cliniques effectuées par la société indienne et décidé de maintenir sa recommandation de suspension de 700 des 1 000 génériques testés par GVK Biosciences. La décision de Bruxelles prévoit également que les génériques pourront à l'avenir être remis sur le marché si les laboratoires concernés par les suspensions (parmi

lesquels l'israélien Teva, l'américain Mylan, l'indien Ranbaxy ou le français Sanoofi) fournissent de nouvelles études de bioéquivalence.

Selon M. Hébert, la levée de la suspension est d'ores et déjà en cours pour près de la moitié des 33 génériques suspendus en France, les laboratoires détenteurs des AMM ayant fourni de nouvelles études.

"La décision n'aura pas d'impact en France parce qu'elle a été largement anticipée", ajoute-t-il, rappelant que plus de 6 000 génériques sont commercialisés au total en France.